

**COMPTE-RENDU**  
**COMMUNE DE LYS ST GEORGES**  
**Département de l'Indre**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 MAI 2022**

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 6 + 5 procurations

Le dix-neuf mai deux mille vingt-deux à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur Olivier MICHOT, Maire, dans la salle de conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 14 mai 2022.

Etaient présents : Olivier MICHOT, Marie-Claire BESNIER, Béatrice CHENET, Pascal BALLEREAU, Olivier MARTINET, Bruno CLEMENT DE GIVRY

Absents excusés : Aimé MONJOIN, Corinne FAUVET-BODIN, Marie-Claude MASSUARD, Michaël BLANCHARD, Jean-Loup JAMET

Pouvoirs : Aimé MONJOIN à Bruno CLEMENT DE GIVRY, Corinne FAUVET-BODIN à Olivier MICHOT, Marie-Claude MASSUARD à Béatrice CHENET, Jean-Loup JAMET à Pascal BALLEREAU, Michaël BLANCHARD à Marie-Claire BESNIER

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Bruno CLEMENT DE GIVRY

Approbation du procès-verbal :

*Le procès-verbal de la séance du 07 avril 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.*

ORDRE DU JOUR

- Location salle des fêtes : contrat, tarif et caution\*
- Adhésion de la commune d'Eguzon-Chantôme au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome de l'Indre
- Avenant à la convention « service instructeur du droit des sols du Pays de Valençay »
- Redevance d'occupation du domaine public Orange

QUESTIONS DIVERSES

- Réunions auxquelles les élus ont participé
- Agrandissement du cimetière
- Idée : organisation d'un repas avec les habitants du village

\*Le Maire propose de reporter le premier point « location de la salle des fêtes : contrat, tarif et caution » lors d'un prochain conseil. D'ici là, il souhaite recueillir des éléments comparatifs : tarifs et cautions appliqués par les communes de la CDC du Val de Bouzanne.

**1 / Adhésion de la commune d'Eguzon-Chantôme au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome de l'Indre**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune d'Eguzon-Chantôme au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre.

**2/ Avenant à la convention « service instructeur du droit des sols du Pays de Valençay »**

Par délibération du 14 juin 2019, la commune a adhéré au service d'instruction des documents d'urbanisme. Le Maire rappelle que la cotisation annuelle est de 1,57 € / habitant.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant à la convention qui réévalue la cotisation annuelle par commune adhérente à 1,77 € / habitant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **3/ Redevance d'occupation du domaine public Orange**

Le conseil municipal, après avoir examiné le patrimoine de la commune au 31 décembre 2021 pour le titre de l'année 2022 arrête comme suit les redevances à demander à Orange :

Coefficient d'actualisation pour la redevance 2022 : **1,42136**

- Artères aériennes : 4,16 kms x 56.85 € = 236.50 €
- Artères souterraines : 0,592 kms x 42.64 € = 25.24 €
- Emprise au sol : 1 armoire x 28.43 € = 28.43 €

**Soit un total de 290.17 €**

### **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

- Réunions auxquelles les élus ont participé (du 08/04/22 au 19/05/22)

11/04/22 : Réunion de la commission fleurissement

13/04/22 : Conseil communautaire Val de Bouzanne

14/04/22 : Réunion à la mairie avec le bureau d'études en charge du PLUI

14/04/22 : Réunion SIVOM à Mers-Sur-Indre

25/04/22 : Réunion de la commission fleurissement avec Erell et Rozanne, chargées de l'étude

12/05/22 : Réunion dans les locaux de la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques de l'Indre) concernant la révision des valeurs locatives des locaux professionnels

17/05/22 : Réunion des Maires à la CDC du Val de Bouzanne : coopération avec le service "Tourisme" de la CDC de La Châtre-Sainte-Sévère

19/05/22 : Réunion PLUI à Mers-Sur-Indre : temps de travail à l'échelle communautaire

- Agrandissement du cimetière : le Maire propose au Conseil de réfléchir à une solution afin de disposer de places supplémentaires dans le cimetière. Les deux possibilités envisagées sont : mettre en place une procédure de reprise de concessions ou agrandir le cimetière. Le Maire est chargé de demander des devis concernant la reprise de concession et se renseigner sur la réglementation et la procédure en cas d'agrandissement du cimetière.

- Idée : organisation d'un repas avec les habitants du village. La municipalité souhaite partager un moment de convivialité avec les habitants autour d'un repas. Le principe est simple : chacun apporte un plat à partager. La municipalité offrira le verre de l'amitié. Cette idée va être soumise au Comité des fêtes.

- Elections législatives des 12 et 19 juin 2022 : le maire rappelle que le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Le secrétaire de séance,  
Bruno CLEMENT DE GIVRY

Le Maire,  
Olivier MICHOT

Les Conseillers,